



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Le mardi 1^{er} octobre 2024 à 20h sous la présidence de Sylvie EDELIN Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle annexe de la mairie.

- **Présents (9)** : Mesdames EDELIN, LAUDET-MARTINET, C MARCHAND, E MARCHAND, MAYET, SANVOISIN Messieurs DENIS, DESVAUX, GUEULLET.
- **Excusés (4)** : Mesdames DELRIEU, DERVIN (pouvoir Mme EDELIN), Messieurs SILVANO (pouvoir Mme SANVOISIN), CURTON (pouvoir M GUEULLET)
- **Quorum de 7 atteint**

Secrétaire de séance : Mme Coralie MARCHAND

Le PV précédent est adopté à l'unanimité. Coralie MARCHAND est désignée comme secrétaire de séance.

1) Décisions

- Réparation du garde-corps de l'église par l'entreprise CREAMETAL pour 970 € HT
- Un devis de 1 650 € HT est validé avec la société APAVE pour un rapport amiantes et Plombs concernant la salle des fêtes.

2) Marché public de réhabilitation du Centre d'Animation Culturelle

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée la réalisation d'un appel d'offres aux entreprises sur le site marché public Allier et les vérifications financières et techniques réalisées par le cabinet Larbre ingénierie maîtrise d'œuvre du projet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ATTRIBUE le Lot 1 Electricité à la société DESMERCIERES pour un coût de 36 313.16 € HT
- ATTRIBUE le lot 2 Chauffage à la société RDB ENERGIE pour un coût de 50 000 € HT
- ATTRIBUE le lot 3 Photovoltaïque à la société TAUVERON pour un coût de 16 945 € HT
- SOLLICITE une subvention DETR pour cette opération

Votants : 12
Pour : 10

Abstention : 2
Contre : 0

2/ Création d'un emploi saisonnier au sein des services techniques

Le Conseil Municipal valide un contrat saisonnier à temps complet au sein des services techniques du 1^{er} octobre 2024 au 31 mars 2025. Mesdames Coralie et Evelyne MARCHAND n'ont pas pris part au vote.

Votants : 12 Abstention : 2
Pour : 10 Contre : 0

3) Approbation du rapport 2023 du SIVOM Nord Allier

Monsieur Jean-Pierre DESVAUX délégué de la commune au SIVOM Nord Allier présente les rapports d'activités 2023. Le Conseil Municipal les valide à l'unanimité.

Votants : 12 Abstention : 0
Pour : 12 Contre : 0

4) Horaires du bureau de Poste

Madame la Maire rappelle le changement d'horaire du bureau de poste de la commune de Saint-Menoux depuis le 1^{er} juillet 2023. Le bureau est ouvert de 9h à 12h du mardi au samedi soit 15 heures hebdomadaires avec une formule où le guichetier assure ensuite la mission de facteur (chargé clientèle avec distribution). Suite aux échanges avec le groupe la Poste, la commune doit se positionner pour valider ou non cette expérimentation. Madame la Maire considère que cette solution est la plus raisonnable en comparaison avec une agence postale communale (coût prohibitif) ou un relais postal (manque de services) et qu'elle permet de conserver la meilleure amplitude horaire possible. Le Conseil Municipal valide cette solution.

Votants : 12 Abstention : 0
Pour : 12 Contre : 0

Divers

- Approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et du Périmètre Délimité des Abords lors du conseil communautaire du 17 septembre 2024.
- Etude de Reconquête des Centres-Villes et Centres-bourgs : une réunion est prévue avec les associations de la commune le 16 octobre.
- Jeunesse :
 - Un projet de plantation de haie va être organisé en partenariat avec la Fédération des Chasseurs.
 - Le Projet Educatif Territorial (PEDT) va être revu très prochainement pour la période 2024-2027

- Lors de la brocante une vente d'objet a rapporté 146.50 € au profit du CCAS
- Stade de football :
 - Les 2 robots-tondeuses sont en fonctionnement depuis mi-septembre
 - La zone des 6 mètres du gardien de but est aussi fonctionnelle depuis fin septembre
- Cimetière : un constat va être effectué le 5 novembre à 9h sur les très vieilles tombes à concessions perpétuelles qui sont actuellement considérées comme abandonnées. Ces tombes pourront être reprises dans un délai administratif d'environ 18 mois.
- Environnement : une réflexion est en cours pour la pose d'un composteur collectif.
- Le recensement de la population en partenariat avec l'INSEE se déroulera du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Fin de séance 22h00

La Présidente

Sylvie EDELIN



La Secrétaire

Coralie MARCHAND





Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 003-210302477-20241001-DELIB10202401-DE



N° 10/2024/001

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi 1er octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvie EDELIN Maire.

- **Nombre de membres** : Afférents au Conseil Municipal 15 En exercice 13 Qui ont pris part à la délibération 12

- **Présents** : Mesdames EDELIN, LAUDET-MARTINET, C MARCHAND, E MARCHAND, MAYET, SANVOISIN Messieurs DENIS, DESVAUX, GUEULLET,

- **Excusés** : Mesdames DELRIEU, DERVIN (pouvoir Mme EDELIN), Messieurs SILVANO (pouvoir Mme SANVOISIN), CURTON (pouvoir M GUEULLET)

- **Secrétaire de séance** : Mme Coralie MARCHAND

- **Date de la convocation** : 25/09/2024

Objet de la délibération : Choix des entreprises concernant le projet de réhabilitation du Centre d'Animation Culturelle

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée la réalisation d'un appel d'offres aux entreprises sur le site marché public Allier et les vérifications financières et techniques réalisées par le cabinet Larbre ingénierie maîtrise d'œuvre du projet.

Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes les mieux disantes :

- Lot 1 Electricité : d'attribuer le lot à la société DESMERCIERES pour un coût de 36 313.16 € HT
- Lot 2 Chauffage : d'attribuer ce lot à la société RDB ENERGIE pour un coût de 50 000 € HT
- Lot 3 Photovoltaïque : d'attribuer ce lot à la société TAUVERON pour un coût de 16 945 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le Lot 1 Electricité à la société DESMERCIERES pour un coût de 36 313.16 € HT
- **ATTRIBUE** le lot 2 Chauffage à la société RDB ENERGIE pour un coût de 50 000 € HT
- **ATTRIBUE** le lot 3 Photovoltaïque à la société TAUVERON pour un coût de 16 945 € HT
- **AUTORISE** Madame la maire à signer le marché avec les entreprises désignées.
- **RAPPELLE** le coût de l'étude thermique de Larbre ingénierie de 7700 € HT
- **RAPPELLE** le coût de la maîtrise d'œuvre pour 8 900 € HT
- **RAPPELLE** le coût du bureau de contrôle, du SPS, du Consuel, du rapport amiante et plombs pour 6522.06 € HT
- **RAPPELLE** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier
- **SOLLICITE** une subvention DETR pour cette opération

Votants : 12 (9+3 pouvoirs)

Abstentions : 2

Pour : 10

Contre : 0

Pour copie conforme
Sylvie EDELIN
Maire de Saint-Menoux





Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 003-210302477-20241001-DELIB10202402-DE

S²LO

N° 10/2024/002

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi 1er octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvie EDELIN Maire.

- **Nombre de membres** : Afférents au Conseil Municipal **15** En exercice **13** Qui ont pris part à la délibération **12**

- **Présents** : Mesdames EDELIN, LAUDET-MARTINET, C MARCHAND, E MARCHAND, MAYET, SANVOISIN Messieurs DENIS, DESVAUX, GUEULLET,

- **Excusés** : Mesdames DELRIEU, DERVIN (pouvoir Mme EDELIN), Messieurs SILVANO (pouvoir Mme SANVOISIN), CURTON (pouvoir M GUEULLET)

- **Secrétaire de séance** : Mme Coralie MARCHAND

- **Date de la convocation** : 25/09/2024

Objet de la délibération : Création d'un emploi saisonnier

L'autorité territoriale explique au conseil que : Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, Considérant qu'en raison du surcroît de travail lié aux travaux dans les bâtiments il y aurait lieu, de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps complet du 1^{er} octobre 2024 au 31 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE CREER** un emploi saisonnier d'adjoint-technique à compter du 1er octobre 2024 jusqu'au 31 mars 2025.
- **DE PRECISER** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine
- **DE PRECISER** que la rémunération pourra être comprise entre l'IB 387 et l'IB 432 avec possibilités d'heures supplémentaires.

Votants : 12 (9 +3 pouvoirs)

Abstentions : 2

Pour : 10

Contre : 0

Pour copie conforme
Sylvie EDELIN
Maire de Saint-Menoux





Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 003-210302477-20241001-DELIB10202403-DE

S'LO

N° 10/2024/003

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi 1er octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvie EDELIN Maire.

- **Nombre de membres** : Afférents au Conseil Municipal **15** En exercice **13** Qui ont pris part à la délibération **12**

- **Présents** : Mesdames EDELIN, LAUDET-MARTINET, C MARCHAND, E MARCHAND, MAYET, SANVOISIN Messieurs DENIS, DESVAUX, GUEULLET,

- **Excusés** : Mesdames DELRIEU, DERVIN (pouvoir Mme EDELIN), Messieurs SILVANO (pouvoir Mme SANVOISIN), CURTON (pouvoir M GUEULLET)

- **Secrétaire de séance** : Mme Coralie MARCHAND

- **Date de la convocation** : 25/09/2024

Objet de la délibération : Approbation rapport du Sivom Nord Allier

Madame la Maire présente les rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement au SIVOM Nord-Allier. Ces rapports ont été adoptés lors de l'assemblée générale du 9 juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

➤ **D'APPROUVER** les rapports annuels du SIVOM Nord-Allier pour l'année 2023.

Votants : 12 (9 +3 pouvoirs)

Abstentions : 0

Pour : 12

Contre : 0

Pour copie conforme
Sylvie EDELIN
Maire de Saint-Menoux






Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 003-210302477-20241001-DELIB10202404-DE



N° 10/2024/004

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi 1er octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvie EDELIN Maire.

- **Nombre de membres** : Afférents au Conseil Municipal **15** En exercice **13** Qui ont pris part à la délibération **12**

- **Présents** : Mesdames EDELIN, LAUDET-MARTINET, C MARCHAND, E MARCHAND, MAYET, SANVOISIN Messieurs DENIS, DESVAUX, GUEULLET,

- **Excusés** : Mesdames DELRIEU, DERVIN (pouvoir Mme EDELIN), Messieurs SILVANO (pouvoir Mme SANVOISIN), CURTON (pouvoir M GUEULLET)

- **Secrétaire de séance** : Mme Coralie MARCHAND

- **Date de la convocation** : 25/09/2024

Objet de la délibération : Horaires Bureau de Poste

Madame la Maire rappelle le changement d'horaire du bureau de poste de la commune de Saint-Menoux depuis le 1^{er} juillet 2023. Le bureau est ouvert de 9h à 12h du mardi au samedi soit 15 heures hebdomadaires avec une formule où le guichetier assure ensuite la mission de facteur. Suite aux échanges avec le groupe la Poste, la commune doit se positionner pour valider ou non cette expérimentation. Madame la Maire considère que cette solution est la plus raisonnable en comparaison avec une agence postale communale (coût prohibitif) ou un relais postal (manque de services).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'ouverture du bureau de Poste du mardi au samedi de 9h à 12h avec un guichetier assurant ensuite le rôle de facteur.

Votants : 12 (9 +3 pouvoirs)

Abstentions : 0

Pour : 12

Contre : 0

Pour copie conforme
Sylvie EDELIN
Maire de Saint-Menoux





AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en salle annexe de la mairie :

Le mardi 1^{er} octobre 2024 à 20H

ORDRE DU JOUR

- Décisions
- Centre d'Animation Culturelle : Marché public
- Services techniques : contrat accroissement saisonnier
- SIVOM : approbation rapport annuel 2023
- Bureau de Poste
- Informations et questions diverses

Sylvie EDELIN

Maire de Saint-Menoux

